

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-15.250-0013380.2025.002			I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom MADAME AUDREY DUCROS ROGGMAN Adresse LA MARMITE ENCHANTEE 560 route du Col 74420 Habère-Poche Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité BUREAU ALPES CONTROLES (FR-BIO-15) Adresse 3, impasse des Prairies , 74940, Annecy-le-Vieux Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
I.7 Date, lieu Date 30 septembre 2025 22:13:30 +02 (Europe/Luxembourg) Lieu Annecy-le-Vieux (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 26/09/2025 au 30/09/2026			

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Autres plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques (Absinthe, Armoise, Hysope, Melisse serpolet, Menthe, Romarin, Rhubarbe, Sauge officinale, Verveine, Consoude, Hysope, Menthe, Monarde, Liveche, Lavande, thym serpolet, camomille romaine, oseille, sarriette)	
	Biologique	
	Verveine odorante	
	Biologique	
	Fleurs coupées et boutons de fleurs (Rosier)	
	Biologique	
	Autres baies (hors cassis et myrtilles) (Groseilles, Framboises, Casselles, Muroises, Mures)	
	Biologique	
	Framboises	
	Biologique	
	Cassis	
	Biologique	
	Zone de cueillette de plantes à parfum aromatiques et médicinales sauvages (Achille millefeuille, Ail des ours, Baie de sureau, Bouleau, Myrtille, Primevère coucou, Origan, Ortie, Pissenlit, Plantain, Reine des prés, Renouée du Japon, Sapin, Sureau, Tilleul, Sureau, Frêne, Lotier corniculé, Sureau, Acacia, Pissenlit, Sapin, Acacia, Tilleul, Ail des Ours, Asperule odorante, Thym)	
	Biologique	
	Pommes de table	
	Biologique	
	Autres fruits à pépins (Pommes, Poires, Coings)	
	Biologique	
Pommes à cidre		
Biologique		
Confitures : Acacia, Genépi, Pissenlit, Reine des Prés, Sapin, Sureau, Tilleul, Thym		
Biologique		
Confitures : Myrtille, Cynorrhodon, Kiwi, Renouée du Japon, Fruits rouges		
Biologique		
Gelees : pomme, coing		
Biologique		
Marmifleurs : Pissenlit, Sapin, Sureau		
Biologique		
Sirops : Acacia, Genépi, Origan, Pissenlit, Reine des Prés, Sapin, Sureau, Thym, Tilleul Citron, Myrtille, Melisse, Hysope, Romarin, Menthe Poivrée		
Biologique		
Tisanes fraîches Ice Tizz : Pie Rouette, Noël, Pie Pelette, L'Enchanteur, Lutins		
Biologique		
Tisanes sèches : Pie Rouette, Pie Pelette, L'Enchanteur, Lutins		
Biologique		
Pesto Ail des Ours		
Biologique		
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation		COFRAC
Hyperlien vers le certificat d'accréditation		https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf
II.9 Autres informations		
Contient des ingrédients biologiques : Tisanes fraîches Ice Tizz : Noël, Pie Pelette, L'Enchanteur, Lutins Tisanes sèches : Pie Pelette, L'Enchanteur, Lutins Sirops : Melisse, Hysope, Romarin, Menthe Poivrée		